

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : 7 novembre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 20 dont 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY - Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iracème GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET- Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETECHER – Patrice PAVAGEAU — Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY- Mélanie CHOBLET- M. Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M.- Baptiste SORIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Sébastien PAVAGEAU a donné pouvoir à M. Grégory THEPAULT – Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENTS ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU (excusé) – Mathieu ROBIN

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Vincent BRETECHER comme secrétaire de séance.

---

#### DELIBERATION N°95.11.25

#### OBJET : SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION PATRIMOINE CERVIÈROIS

*Mme Martine FAUCHARD, Adjointe en charge de la Vie Culturelle - Patrimoine - Tourisme et Associations, expose :*

L'association du Patrimoine Cervièrois sollicite une subvention de 672,34 € auprès de la commune de Rocheservière correspondant aux frais d'organisation (notamment l'animation musicale) des Journées Européennes du Patrimoine qui se sont déroulées courant septembre 2025.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Budget Primitif 2025 voté par le conseil municipal le 3 avril 2025,*

*Considérant la demande de subvention déposée par l'association Patrimoine Cervièrois*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de 672,34 € à l'association du Patrimoine Cervièrois,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention.

S LO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 14 novembre 2025

Le secrétaire de séance



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Le Maire

